



Schéma de développement culturel du Pays Terres Romanes en Pays Catalan

**Annexe n°4 :
Comptes rendus des comités de
pilotage de la formation -
développement**

Compte-rendu des comités de pilotage

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°1 EN DATE DU 1 ER SEPTEMBRE 2009

OBJET : PRESENTATION DU CADRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS

Etaient présents :

Bernard LOUPIEN, Président du Comité de Pilotage
Daniel DELESTRE, Maire d'Osséjà
Olivier BETOIN, Mairie de Mosset
Jacques TAURINYA, Maire de Baillestavy
Jacqueline ALBAFOUILLE, CC Roussillon Conflent
Stéphane PINEDA, CG66
Bernadette BATLLE, CG66
Marie PEIRO, CG66
Joanna GASZTOWTT, Prieuré de Marcevol
Bruno FERRARI, Charte intercommunale de Cerdagne
Sabine PUECH, Les Sous Dires
Francis JOULIA, Arts 66
Liliane NEMMAR, Corinne Charlot Compagnie Danse
Michel COUSERANS, Union des écoles de musique
Marie Christine CHARLET, Association culturelle Cuixa, Ecole de musique du Conflent
Marjorie CAPDEVILLE, Pnr des Pyrénées Catalanes
Hélène PALAU, Maison de la vallée d'Eyne
Marta CASULLERAS, Fondation Kruger / Opéra Mosset
Marie Pierre GUDIN DE VALLERIN, DRAC LR
Bertrand GAUTHIER, Ciné Rencontres
Sylvie RODERE, OMJAC Vernet les Bains
Guy NEAUD, Plasticien
Ariane DEMONGET, CC Roussillon Conflent
Charlotte COSTES, Pays Terres Romanes
Malika BOUDELAL, Formatrice ADEPFO
Florian CHARDON, Pays Terres Romanes

Etaient excusés :

André RAINIER, pilotage éducatif ADEPFO

Nicole SABIOLS, Conseillère Régionale
Henri GUITART, CC Canigou Val Cady
Robert OLIVE, CC Roussillon Conflent

Bernard Loupien introduit le comité de pilotage en rappelant les besoins du Pays en matière de schéma de développement culturel et la réponse favorable de l'ADEPFO pour cet accompagnement à son élaboration.

Il souligne l'importance des missions du Pays, à savoir qu'il « ne fait pas mais accompagne » les porteurs de projet du territoire. Il s'est doté d'une Charte posant ses fondements et a positionné la culture dans les projets de services aux populations.

Malika Boudellal présente en suivant les premiers axes à valider, issus des premières réunions de travail avec le groupe d'acteurs culturels du territoire, qui se sont rencontrés lors de 4 journées, au cours de séances tenues dans des communes différentes, ce qui permet aux acteurs culturels de mieux se connaître et joindre leurs problématiques.

Florian Chardon précise les besoins du Pays quant à ce schéma de développement de la culture, une réponse juste aux sollicitations des porteurs de projet, passant d'une logique de seul guichet à une logique d'accompagnement de projets. Le Pays n'agit pas en faveur d'acteurs isolés mais soutient l'action collective, comme la structuration des écoles de musique, le domaine du cinéma, des acteurs (Girafe), actions aidées dans le cadre de LEADER +. Le Pays peut intervenir sur une offre de service et de développement économique, il ne se substitue pas aux financeurs habituels. Le schéma de développement culturel a une vocation contractuelle, entre le Pays et des financeurs, le Pays et les actions du territoire, dès lors qu'elles sont collectives ou rassemblées.

Avant d'entamer la discussion avec les personnes présentes, Florian Chardon pose les enjeux actuels de cette formation et ce schéma qui devra répondre aux questions suivantes :

- dans une stratégie de développement du territoire, quel est le cadre d'intervention du Pays en faveur de la culture ?
- -quels sont les dispositifs, les outils et les actions à mettre en œuvre ?

La discussion –synthèse :

- « Recentrer sur le Pays pour mieux s'ouvrir aux autres »
- Valoriser les compétences du territoire, en axant les aides vers les professionnels, les bénévoles et retraités seront toujours les bienvenus mais ils ne peuvent être sollicités plus que leurs capacités et leurs disponibilités
- La notion de cahier des charges est validée et doit être travaillée, d'une part pour traduire la demande du territoire, savoir la formaliser (avec des critères précis) en fonction des réalités culturelles (prix, niveau de prestations, cofinancements, modes de diffusion et d'amortissements des créations, etc...) et l'ajuster aux négociations partenariales (cofinanceurs)
- Les citoyens ne sont pas toujours demandeurs de culture et les élus ne lui donnent pas priorité pour ces raisons ; une des manières d'évoluer consiste à donner envie de culture (cette idée est reprise par plusieurs membres présents), développer les actions pédagogiques, sans oublier les familles
- les actions en faveur des habitants et le service public de la culture doivent être des priorités, l'accompagnement aux « entreprises culturelles » et aux acteurs culturels peut se développer en parallèle mais ne constitue pas la même cible d'action
- Une offre attractive et bien positionnée, ayant bénéficié d'une communication, attire du public, même avec des contraintes de déplacement
- Il est important que ce schéma de développement culturel serve aussi une identité culturelle du Pays et ses modes de mise en œuvre : son cadre, ses priorités, sa stratégie, ses critères d'aides, etc., par exemple un portail numérique des offres de services, faciliter la structuration de réseaux, des partenariats..., dans le but de mailler efficacement le territoire et faciliter la diffusion, l'information, l'offre – les Bistrots de Pays et quelques lieux emblématiques du Pays (patrimoine ?) peuvent accueillir ces actions au titre d'une expérimentation qui pourra devenir une méthode par la suite
- Favoriser les actions de formation et de transmission dans le cadre de ces actions culturelles, utiliser au mieux les compétences présentes sur le territoire en faveur des habitants.

Pour terminer, il est rappelé que le diagnostic culturel fera l'objet d'une présentation, en même temps que l'usage des données mises en évidence dans le cadre de ce travail, réalisé par Frédérique Got, sociologue.

Les séances de formation vont reprendre pour se terminer vers la fin de l'année.

COMITÉ DE PILOTAGE ADEPFO DU 23 DÉCEMBRE 2009

OBJET : « SCHÉMA CULTUREL DU PAYS TERRES ROMANES » : FIN DE LA FORMATION-DÉVELOPPEMENT

Ce Comité de pilotage s'est tenu en marge d'un Conseil d'Administration du GIP AT Terres Romanes en Pays Catalan

Présents :

Elus : Jacqueline ALBAFOUILLE, Jean Louis ALVAREZ, Damienne BEFFARA, Christian BOURQUIN, Guy CASSOLY, Marie Thérèse CASENOVE, Bernard LOUPIEN, Eric NIVET, Jacques TAURINYA
Acteurs culturels : Francis JOULIA, Sabine PUECH, Marie Christine CHARLET, Jérôme CASES, André RAINIER

Excusés :

Elus : Jacqueline ARMENGOU, Georges ARMENGOL, Philippe CLERC, Daniel DELESTRE, Jean Claude DELSENY, Roger PAILLES, Raymond TRILLES, Alain VILA, José MONTESSINO, Bernard MOULINE

Procurations :

José MONTESSINO a donné procuration à Bernard LOUPIEN,
Raymond TRILLES a donné procuration à Jean Louis ALVAREZ.

Le quorum est donc atteint.

Président de séance : Christian BOURQUIN

Secrétaire de séance : Jean Louis ALVAREZ

Compte rendu des débats

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'ouvrir la séance au groupe de stagiaire de la formation ADEPFO en charge de la rédaction du schéma culturel du Pays Terres Romanes et d'accueillir Jérôme CASES (Président de l'Union des Ecoles de Musique), Francis JOULIA (représentant associatif du Ribéral), Marie Christine CHARLET (représentante associative du Conflent), Sabine PUECH (artiste professionnelle) et André RAINIER (pilote éducatif ADEPFO).

Il laisse la parole à Bernard LOUPIEN, élu en charge de ce dossier qui explique que le Pays anime actuellement, dans le cadre de ses activités, un groupe de travail dont la mission est la rédaction d'un schéma de développement culturel. Conduit dans le cadre d'une formation – développement (ADEPFO), cette réflexion a permis d'établir un diagnostic du secteur culturel sur le territoire et de préfigurer les pistes d'actions reconnues collectivement comme étant d'intérêt territorial. Marie Christine CHARLET se propose, au nom des stagiaires de la formation ADEPFO, d'exposer les motifs.

S'appuyant sur les orientations de la charte et le diagnostic culturel du Pays, ce schéma constituera la feuille de route des acteurs culturels pour la mise en œuvre de leurs projets.

Il permettra ainsi de :

- faciliter l'accompagnement des porteurs de projets du territoire
- faire valoir auprès des partenaires financiers de l'ancrage des projets
- coordonner des réponses collectives et mutualisées au niveau du Pays

Les priorités reconnues d'intérêt territorial par le groupe de travail sont :

- la sensibilisation des publics à la culture (enseignements artistiques, interventions dans les écoles, etc.)
- l'organisation de la diffusion et de la promotion à l'échelle du territoire,
- l'accompagnement des acteurs culturels (artistes notamment).

Florian CHARDON explique que pour le suivi de la mise en œuvre de ce schéma, il est prévu de mettre en place un groupe de travail constitué des acteurs culturels.

Après débat, le Conseil d'Administration valide les orientations du schéma culturel.

Cette décision sera transcrite dans la délibération n°563